

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELLOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI

représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOLE - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHEL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGEAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-007-15820/24/CM

■ Approbation de la stratégie métropolitaine de promotion du réemploi des déchets ménagers et assimilés 2024-2030

83655

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 19 décembre 2019, la Métropole a défini son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (PMPDMA) qui fixe comme objectif de réduire de 10% le ratio de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025. Il constitue la première étape de l'objectif 2035 d'une Métropole « zéro déchet zéro gaspillage ».

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) étant les déchets produits par les ménages, recyclable ou pas, et comprenant les flux également ramenés en déchèteries.

La loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC) introduit l'objectif national d'atteindre 5% de taux de réemploi / réutilisation des tonnages de DMA en 2030. Pour y arriver, les collectivités en charge du service public de gestion des déchets doivent :

- Prévoir une zone de dépôt pour le réemploi dans les déchèteries pour que les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) puissent y récupérer les objets en bon état ou réparables.
- Acquérir annuellement, à compter du 1^{er} janvier 2021, des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 à 100% selon le type de produits.

L'article L541-1-1 du Code de l'Environnement définit le réemploi comme : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Les pratiques de réemploi et de réutilisation de biens de consommation visent à donner une seconde vie aux produits usagers et ainsi permettre de retarder l'apparition des déchets.

Dès 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé, au regard de ce qui précède, une expérimentation, sur une partie de son territoire, sur la base d'un appel à projets pour la gestion des espaces réemploi dans certaines déchèteries métropolitaines et soutenir des projets innovants.

Les résultats de cette expérimentation à fin 2022 sont positifs :

- 22 déchèteries ont été dotées d'un espace réemploi, et des campagnes de sensibilisation des habitants directement au sein des déchèteries ont été menées.
- Près de 400 tonnes (T) de déchets ont été détournés du service public de gestion des déchets.

L'appel à projets des espaces de réemploi représente à l'heure actuelle un coût d'environ 35 000 € TTC annuel en investissement (achat des conteneurs maritimes ou bungalows dont 30% subventionnés par l'Europe) et environ 385 700 € annuels en fonctionnement.

En parallèle, la Métropole Aix-Marseille-Provence se dote de ressourceries métropolitaines. Actuellement, une ressourcerie est ouverte à Martigues (l'Atelier) et une seconde est en projet à Marseille (Mardirossian). Le potentiel de réemploi est estimé à environ 500 T / an par ressourcerie.

En complément, la Métropole a lancé en 2022 l'Appel à Projets Prévention des déchets "Mise en place d'une récupération de textiles, linges et chaussures (TLC) en vue de leur réutilisation / réemploi - 2023 – 2028". L'objectif est de développer le nombre de bornes de collecte des textiles et accroître la part de vêtements usagés détournés des ordures ménagères. In fine, il s'agit de développer une véritable filière du réemploi des TLC sur le territoire métropolitain et ainsi s'engager dans une dynamique d'économie circulaire. Trois opérateurs gèrent aujourd'hui plus de 850 colonnes de tri des TLC, et ont collecté près de 4300 tonnes en 2022.

Afin d'amplifier les dispositifs existants, d'inscrire ces actions dans la durée et d'augmenter le gisement réemployable sur son territoire, la Métropole souhaite, désormais, se doter d'une stratégie métropolitaine de promotion du réemploi 2024-2030 établissant une politique ambitieuse de développement du réemploi des DMA (cf. annexe).

Cette stratégie participe à l'atteinte des objectifs du plan climat énergie métropolitain et du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable. Elle participe également au futur contrat de ville métropolitain et à la stratégie du numérique responsable.

Outre les objectifs chiffrés d'augmentation du tonnage réemployé au sein de son territoire, la stratégie permettra, également, d'harmoniser de manière transparente les liens entre la Métropole et les partenaires solidaires et de structurer une véritable filière du réemploi à l'échelle métropolitaine.

De plus, au travers du déploiement progressif des espaces de réemploi ou des « donneries » (lieu où l'on donne des objets réparables qui peuvent ainsi être réutilisés) dans les différentes déchèteries d'ici à 2030, la stratégie permettra aux habitants de disposer d'un maillage suffisant sur l'ensemble du territoire.

Cette stratégie dont les objectifs annuels ont été définis pour augmenter de manière progressive, comporte trois axes, qui devraient, in fine, éviter annuellement environ 13 000 T de DMA à l'horizon de 2030 :

- **Axe 1 : Actions pour accompagner et soutenir la filière du réemploi :**
 - Animation du réseau d'acteurs du réemploi solidaire.
 - Développement des ressourceries métropolitaines.
 - Structuration du maillage du territoire avec le développement des espaces « réutilisation-réemploi » ou des « donneries » en déchèterie.
 - Accompagnement de la filière Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).
- **Axe 2 : Actions pour accompagner les changements de comportement des usagers au quotidien sur le réemploi.**
- **Axe 3 : Actions pour favoriser l'éco-exemplarité de la Métropole.**

Dans le cadre de certaines actions à mener au titre de l'axe 1, la Métropole souhaite conventionner avec les acteurs solidaires du réemploi afin d'ériger leur activité en service d'intérêt économique général (SIEG). Cette reconnaissance permettra de valoriser l'initiative et reconnaître la contribution de ces structures dans un contexte de cohésion sociale, tout en sécurisant juridiquement les financements publics accordés par la Métropole pour les aider dans l'accomplissement de leurs missions d'intérêt général. Les structures seront choisies dans le cadre d'un appel à projets qui sera lancé, préalablement, en 2024, pour un démarrage prévu au 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, un autre axe important de cette stratégie est dédié au changement de comportement des habitants. La Métropole souhaite, en effet, encourager la réparation, le don et l'achat issu du réemploi. Cette sensibilisation se fera via des temps forts de communication, auxquels les partenaires pourront participer.

Le coût en investissement de la stratégie de promotion du réemploi des DMA est estimé à 7 millions d'€, sachant que 5 millions d'€ sont éligibles aux subventions de la Région et de l'Etat, ce qui représenterait un coût réel pour la Métropole d'environ 2 millions d'euros répartis sur sept exercices budgétaires.

En fonctionnement, le budget prévisionnel est d'environ 5,5 millions. Toutefois, partant du principe que les tonnes collectées par les acteurs solidaires du réemploi, sont des tonnes n'étant pas collectées et traitées par le service public de gestion des déchets, le coût réel pour la Métropole pourrait être ainsi réduit à hauteur d'environ 87%.

Le bilan et les propositions d'amélioration des actions de cette stratégie seront présentés annuellement lors de la commission de suivi du plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (CCES).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « AGECE ») et ses décrets d'application ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réduction des déchets est un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence notamment dans le contexte de saturation des exutoires de traitement des déchets et d'augmentation des coûts ;
- Qu'il convient de sensibiliser et accompagner les administrés souhaitant participer au réemploi de leur DMA ;
- Qu'il convient de soutenir le développement des activités de réemploi des acteurs solidaires sur le territoire métropolitain et donc des solutions de réemploi des DMA proposées aux administrés ;
- Qu'il convient de procéder à la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine 2024-2030 pour atteindre les objectifs fixés par le Programme Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et la loi AGECE.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la stratégie métropolitaine de promotion du réemploi 2024-2030 dont les axes et leur contenu détaillé est ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'ADEME et du Département des Bouches du Rhône ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de ces opérations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Prévention et gestion des déchets de l'exercice 2024 et suivants, en section de fonctionnement : Chapitre 13 - Natures 13178 et 1312 - Fonction 7213 et section d'investissement Chapitre 13 - Natures 13178 et 1312 - Fonction 7213,

L'ensemble des crédits relèvent de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et seront exécutés par le service gestionnaire « Prévention, réduction à la source, réemploi ».

Les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe Prévention et gestion des déchets de l'exercice 2024 et suivants, en section de fonctionnement Chapitre 13 - Natures 13178 et 1312 - Fonction 7213 et section d'investissement Chapitre 13 - Natures 13178 et 1312 - Fonction 7213,

L'ensemble des recettes relèvent de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et seront exécutés par le service gestionnaire « Prévention, réduction à la source, réemploi ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN